



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 2 juillet 2025
Convocation du : 25 juin 2025
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 24

L'an deux mille vingt cinq, le deux juillet à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Sylvie GUSTIN pouvoir à Jean-Louis MERTEN, Thomas BLACTOT pouvoir à Martine COBBAERT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI pouvoir à Catherine DE PARIS, Lahcem AIT EL HAJ pouvoir à Céline LEROUX, Rut LERNER-BERTRAND pouvoir à Martine DUBREU, Valérie PRINGUEZ pouvoir à Laurent DERONNE, Dominique BAILLEUL pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Carole CASIER pouvoir à Bernard HAESBROECK, Désiré BAILLON pouvoir à Michel PLOUY, Mylène DURIN-MERAD pouvoir à Hugues QUESTE, Mélanie DEZEURE pouvoir à Benjamin TISON-BEERNAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Véronique NAEYE

DE25_106

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ASSOCIATION DROIT AU VÉLO
CONVENTION 2025**

Autorisation - Approbation

La ville d'Armentières a pour ambition de promouvoir les mobilités durables, dont les mobilités dites actives et les mobilités partagées. Cette politique volontariste vise à favoriser l'augmentation progressive de la part des circulations actives sur le territoire armentierois. Pour cela, elle vise à aménager les espaces publics adaptés et d'autre part à inciter les habitants à la pratique du vélo en toute sécurité. Ces deux orientations nécessitent un partenariat et un travail collaboratif avec l'Association Droit Au Vélo (ADAV).

L'ADAV est une association active pour la promotion de l'usage du vélo dans la métropole. Elle est agréée Association Locale d'Usager (article L 121-5) sur l'aire de la Métropole Européenne de Lille (MEL) depuis le 29 mai 2001 et Association de Protection de l'Environnement (article L 252-1) depuis le 18 avril 2002.

Pour porter le développement des mobilités actives, la commune formalise son partenariat avec l'Association Droit au Vélo (ADAV).

Les enjeux de ce partenariat se définissent de la façon suivante :

- Promouvoir et faciliter les mobilités actives (marche et vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacement respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés et alternatifs à la voiture individuelle;
- Œuvrer à la sécurité des cyclistes et des piétons ;
- Lutter par tous les moyens légaux contre les manifestations de violence routière et d'incivilité dont sont ou peuvent être victimes les cyclistes et les piétons ;
- Faciliter la multimodalité intégrant les mobilités actives notamment avec les transports collectifs ;
- Promouvoir les bienfaits de la mobilité active en termes de santé publique, de protection de l'environnement et de lutte contre les dérèglements climatiques.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions.
- De soutenir les actions de l'ADAV sur le territoire de la commune définies de la façon suivante : la promotion de l'écomobilité dans les écoles, la participation aux événements axés sur le vélo, la participation aux différents comité de pilotage des actions menées par la ville (...).
- D'autoriser le versement de la subvention à hauteur de 3 000 €. Les

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 07/07/2025

ID : 059-215900176-20250704-DE25_106-DE

webdelib

crédits ont été inscrits au BP 2025 sur les lignes du service de la Transition Écologique.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Véronique NAEYE
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS



**Convention entre la ville de Armentières
et *Droit au vélo* – ADVA**

**Bilan des actions menées du
1er janvier 2024 au 31 décembre 2024**

Présentation de Droit au vélo - ADAV

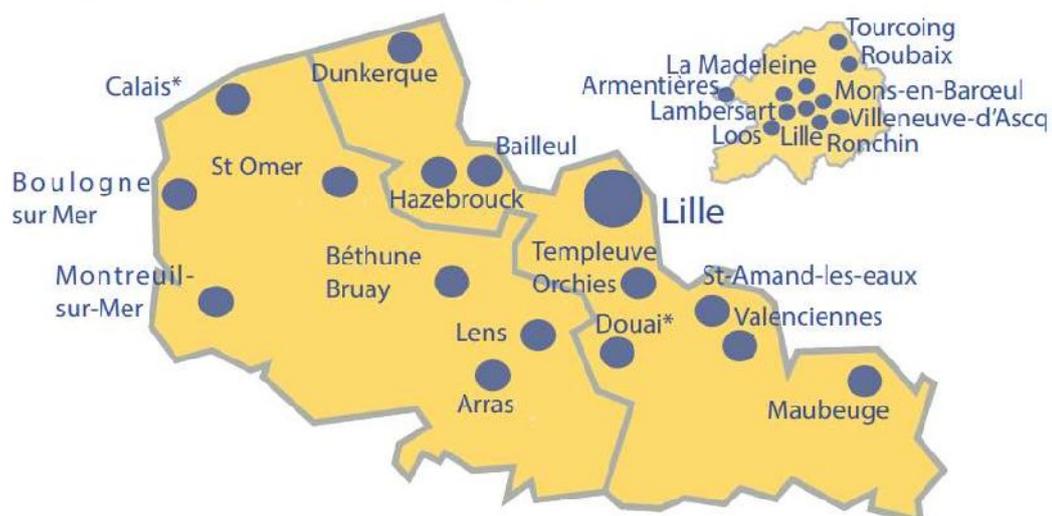
Créée en 1982, l'association Droit au vélo - ADAV s'est donnée pour but de **promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo)** et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés et alternatifs à la voiture individuelle, d'améliorer la sécurité des cyclistes et de les représenter **dans la région des Hauts-de-France**.

Elle est membre de l'**AF3V** (Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes), dont elle est la délégation pour le Pas-de-Calais et le Nord, de la **FUB** (Fédération française des Usagers de la Bicyclette) et de **Rue de l'Avenir**.

Au 31 décembre 2024, elle compte **2 628 adhérents** et plus d'une centaine de bénévoles actifs. Son implantation est régionale, avec une soixantaine de correspondants locaux répartis sur le territoire du Nord et du Pas-de-Calais. Sur le reste de la région, elle travaille en concertation avec les associations de l'ex-Picardie, au sein de collectif Vel'Hauts de France créé à son initiative en 2016. Pour la ville d'Armentières, l'année 2024 a été marquée par l'implication de ses correspondants locaux, Anthony Fagot et Pierre Meurisse, nommés par le CA, accompagnés par les salariés pour sensibiliser et accompagner la ville pour une meilleure prise en compte des mobilités actives dans les politiques publiques.

L'association fonctionne avec un Conseil d'Administration de 15 membres maximum, une équipe de **9 salariés (8.6 ETP) au 31 décembre 2024**, un siège régional à Lille et des antennes locales dans le Pas-de-Calais et le Nord animées par des référents bénévoles nommés par le Conseil d'Administration. Les **principales implantations** de Droit au vélo sont représentées sur cette carte.

Nos principales implantations



* Droit d'Vélo Douaisis,
et Opale Vélo Service associations amies

Droit au vélo est **reconnue comme force de proposition** en matière de déplacement à vélo par de nombreuses collectivités territoriales des Hauts-de-France :

- Conseil régional des Hauts-de-France ;
- Départements du Nord et du Pas-de-Calais ;
- Intercommunalités de Lille, Lens-Liévin, Arras, Dunkerque, Valenciennes, Saint-Omer, Maubeuge, Boulogne, Béthune-Bruay, Flandre-Lys, Cœur de Flandre, Pays de Lumbres, Pévèle-Carembault, Sud Artois, 7 Vallées, Osartis-Marquion, Montreuillois, Hauts-de-Flandre, Porte du Hainaut, Douaisis... ;
- Villes de Lille, Arras, Armentières, Achicourt, Anzin, Bully-les-Mines, Bailleul, Béthune, Boulogne, Dunkerque, Lens, Hazebrouck, Maubeuge, Pérenchies, Ronchin, Roubaix, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Laurent-Blangy, Seclin, Tourcoing, Trith Saint-Léger, Valenciennes, Villeneuve d'Ascq... ;
- Opérateurs de transport en commun ;
- Mission Bassin Minier.

Nos **objectifs principaux** sont les suivants :

- Un partage de la rue plus équitable pour les modes actifs ;
- Un réseau cyclable continu, cohérent et jalonné ;
- La complémentarité vélo-transport en commun ;
- Un réseau régional de véloroutes et voies vertes ;
- Une offre de stationnement adaptée ;
- Des services pour les cyclistes et les piétons...

Pour ce faire, Droit au vélo mène des **actions de concertation** :

- ⇒ Droit au vélo est à l'origine de réunions de concertation appelées « groupes de travail vélo ». Elle y représente les cyclistes pour développer les aménagements en leur faveur.
- ⇒ Notre **expertise d'usage** permet le développement d'aménagements cyclables, l'émergence de schémas directeurs cyclables et la mise en place de services liés au vélo (stationnement sécurisé, location...).

Nous engageons également des **actions de promotion du vélo et des modes actifs** :

- ⇒ Information, sensibilisation du grand public à la pratique du vélo et des modes actifs.
- ⇒ Organisation de stands, fêtes du vélo, broc'à vélos, balades, opérations éclairage...
- ⇒ Édition d'un journal d'informations, *L'Heurovélo*.
- ⇒ Publications : fiches de sensibilisation, guides, expositions...
- ⇒ Site Internet actualisé.
- ⇒ Cartographie des aménagements cyclables
- ⇒ Ateliers de réparation de vélos.
- ⇒ Vélo-école (apprentissage du vélo auprès des scolaires et des particuliers).
- ⇒ Marquage des vélos contre le vol...

Ces actions sont reconnues par plusieurs collectivités qui ont formalisé des **conventions de partenariats à partir de 2003** avec notre association :

- Métropole Européenne de Lille (MEL)
- Conseil Départemental du Nord
- Conseil Départemental du Pas-de-Calais
- Communauté Urbaine d'Arras (CUA)
- Communauté Urbaine et de Dunkerque (CUD)
- Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay (CABBALR)
- Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB)
- Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre

- Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD)
- Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL)
- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO)
- Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH)
- Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM)
- Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF)
- Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL)
- Communauté de Communes de Pévèle Carembault (CCPC)
- Communauté de Communes de la Terre des Deux Caps (CCTDC)
- Villes d'Anzin, Armentières, Bailleul, Bully-les-Mines, Faches-Thumesnil, Lens, Lille, Marcq-en-Barœul, Maubeuge, Pérenchies, Ronchin, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Laurent-Blangy, Seclin, Trith-Saint-Léger, Valenciennes et de Villeneuve d'Ascq.

A noter que nous avons également une convention de partenariat avec **l'Université de Lille** depuis 2021. Courant 2024, de nouveaux partenariats se sont concrétisés avec les **Communautés de Communes du Pays de Lumbres (CCPL)** et de la **Terre des Deux Caps**, ainsi qu'avec les communes d'**Anzin**, de **Valenciennes**, de **Bully-les-Mines** et de **Pérenchies**.

Des discussions de possibles partenariats se tiennent avec 2 nouvelles collectivités pour un accompagnement plus fin sur ces territoires (2 dans le Pas-de-Calais avec la Communauté de Communes des 7 Vallées et de la CA2BM).

Depuis 2015, l'ADAV bénéficie également du **soutien de Hauts-de-France Mobilités** (ex SMIRT) **pour recenser sur openstreetmap l'ensemble des aménagements cyclables et services vélo de la Région des Hauts-de-France pour alimenter** sa centrale de mobilité passpass.fr et développer un **calculateur d'itinéraire**. La vocation de ce partenariat est de favoriser l'intermodalité entre les transports en commun et le vélo.

L'outil de cyclabilité qui avait pu voir le jour grâce au soutien du Département du Nord, en 2014, dans le cadre d'un appel à projet « mobilité » apparaît aujourd'hui obsolète face à l'ensemble des calculs d'itinéraires qui utilisent tous openstreetmap et **ne bénéficie plus du soutien d'HDFM. L'ADAV a donc pris la décision de l'abandonner.**

Le partenariat avec HDFM a donc évolué et son soutien porte sur **agrégation d'un maximum de données cyclables** sur la Région (aménagements et services) mais aussi sur **l'accompagnement dans l'acculturation des territoires pour développer des politiques cyclables**. A ce titre HDFM propose à ses membres des **journées d'échanges** sur des **thématiques particulières** qui sont **animées par l'ADAV**.

Enfin, **l'ADAV anime le Centre ressource régional en écomobilité – Crem** avec le soutien de **l'Ademe** et de la **Région Hauts-de-France**. L'action du Crem a été étendue, en accord avec le Rectorat, à l'accompagnement des PDES des collèges du Nord et du Pas-de-Calais grâce au soutien et à l'investissement du **Département du Nord**, de la **DREAL** et de **l'Ademe**. **En 2024 cette action s'étend aux lycées avec le soutien de la Région de la DREAL et de l'Ademe**

1/ Participation aux réunions de concertation organisées par la ville d'Armentières

L'ADAV a répondu à l'ensemble des sollicitations pour apporter son « expertise » d'usager sur différents projets d'aménagements cyclables ou de politiques cyclables à l'étude.

Afin de rendre un avis circonstancié, les représentants de l'ADAV opèrent, si nécessaire, une visite sur site pour s'imprégner du contexte local et de l'environnement du projet avant de formuler un avis sur un choix d'aménagement.

L'ADAV s'efforce également de prendre l'avis des usagers locaux pour arrêter sa position.

Dates des réunions :

Armentières

17 janvier. Armentières. Rencontre de la nouvelle chargée de mission en charge de la mobilité à la Ville d'Armentières. Présentation des activités du Crem et échanges sur les projets à mener en commun avec la Ville.

21 mai. Armentières. Point avec la ville sur notre convention de partenariat. La reconduction est actée, la ville s'engage à mieux nous associer sur ses projets d'aménagements et une priorité sera donnée à l'accompagnement du PDES avec des actions de sensibilisation ciblée sur l'écomobilité scolaire.

11 juin. Restitution du Plan de Déplacement Inter Établissements Scolaires accompagnée par l'ADAV et le Crem. Présentation des réflexions de la MEL sur les aménagements de voiries réalisables à court terme.

2/ Participation au travail engagé conjointement avec la ville d'Armentières et MEL

15 mai. UTTA. Revue de projets. Armentières, quartier Saint Roch (entre parking P+R gare et pont de l'Av Albert de Mun) passe en zone de rencontre, sens uniques et DSC. Rue Faidherbe, projet d'une piste bidirectionnelle entre la gare et la rue Jules Lebleu. L'ADAV demande de revoir l'insertion sur le parvis de la Gare en évitant la proposition de passer par le parking et de rester le long de la rue Faidherbe pour permettre une meilleure accroche avec le centre-ville et éviter le problème de cohabitation avec les piétons qui sortent des trains. Rue des Chauffours, sens unique tête-bêche avec DSC et aménagements cyclables sur Duriez, Defer, Molinel.

12 juin. MEL. Point sur l'état d'avancement des différentes études Vélo +. Partage de nos réflexions sur les aménagements et les priorités. De nouveaux échanges avec les communes sont programmés

au second semestre 2024 pour partager l'état d'avancement des études et prioriser avec les communes concernées. L'ADAV sera associée à l'ensemble des rencontres.

17 juin. MEL. Point avec la direction de la voirie sur le fonctionnement du partenariat ADAV/MEL. Partage de nos priorités, rappel de notre demande d'une signalétique directionnelle concertée et d'échanges réguliers avec l'ensemble des unités territoriales. Projet d'un référentiel d'aménagement MEL/ADAV.

4 juillet. MEL. "Nouveau point cartographie avec la MEL pour établir une base fiable des aménagements cyclables avec un décompte précis du linéaire de chaque type d'aménagement. L'utilisation de l'outil OSM semble le plus adapté. Cet outil est principalement alimenté par l'ADAV. Réflexion pour donner les moyens à l'ADAV d'opérer une mise à jour optimisée sur la MEL.

17 décembre. MEL. 17 décembre. Temps d'échange avec le service mobilité au sujet des données de comptage vélo de la MEL et de l'ADAV et réflexion sur la création d'un outil de valorisation commun en ligne.

3/ Actions liées à l'écomobilité dans le cadre du Crem animé par l'ADAV



Relais de dispositifs d'accompagnement financier auprès des collectivités

Une rubrique spécifique sur les financements accessibles aux collectivités pour les politiques cyclables et en faveur des alternatives à la voiture thermique individuelle est mis à jour régulièrement sur :

<https://www.ecomobilite.org/-Appels-a-projets-Financements->

Liste des dispositifs qui ont été valorisés par mailling, sur le site internet, lors de rendez-vous, ...

- **AAP Mobilités actives, partagées et solidaires (ADEME)** pour encourager les collectivités à définir une politique cyclable au sein d'un schéma directeur cyclable ou modes actifs via le financement d'études, l'expérimentation de services vélo, l'animation et la promotion de politiques cyclables vers les habitants.
- **AAP Plans de circulation et mise en place de quartiers apaisés (ADEME).**
- **AAP sur la marche au quotidien (ADEME)**
- **Appel à projets Développer le Vélotourisme (ADEME)**
- **Fond Mobilités actives** pour la réalisation d'aménagements cyclables en vue de résorber les points durs ou d'assurer des continuités d'itinéraires.
- **Génération+ Rev3 (Conseil Régional Hauts-de-France)** pour soutenir les lycées dans leurs projets pédagogiques relatifs aux transitions, impliquant les élèves (notion d'engagement) et inscrits dans le temps long (minimum 1 année scolaire).

- **AAP Avélo 3, 1^{er} et 2nd relevé** (ADEME)
- **Appel à projets "Mobilités innovantes en milieu rural"** (Département du Nord)
- **Alvéole+ pour le stationnement sécurisé des vélos.** (Programme CEE)

Animation d'un webinaire sur les possibilités pour les établissements scolaires de faire appel aux dispositifs Alvéole + pour le stationnement des vélos et Objectif Employeur Pro Vélo. Avec la participation de Bernard Leviel, référent régional pour ces dispositifs chez En Savoir Plus et un consultant agréé de chez Aktivmobility. Le dispositif étant reconduit en 2025, il est programmé de réorganiser un webinaire au dernier trimestre.

- **Objectif Employeur Pro-vélo.** (Programme CEE)

Organisation d'un Webinaire commun sur les 2 dispositifs Alvéole+ et OEPV avec une orientation « établissements scolaires ».

- **Génération Vélo.** (Programme CEE)

-

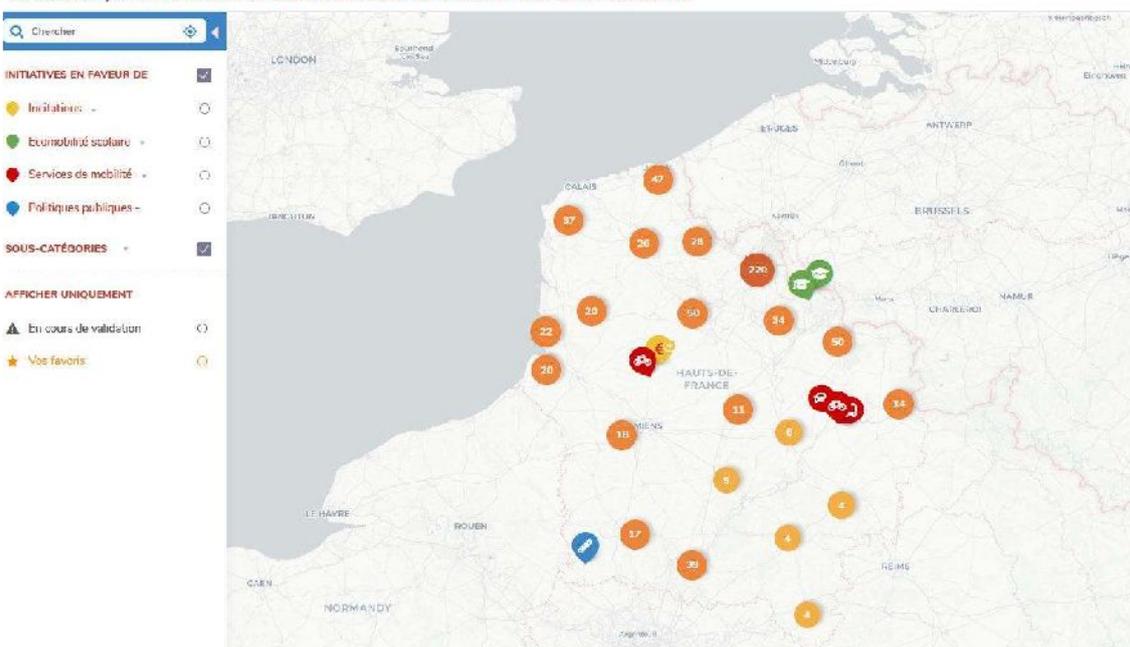
Participation à des rencontres sur les territoires

- Ville d'Armentières. Rencontre de la nouvelle chargée de mission en charge de la mobilité. Présentation des activités du Crem et échanges sur les projets à mener en commun avec la Ville

Recensement et capitalisation des initiatives régionales en matière d'écomobilité

Certaines initiatives sont plus détaillées que d'autres et renvoient parfois à des fiches bonnes pratiques ou pages internet spécifiques. Une veille active permet de mettre cette carte à jour tout au long de l'année.

Initiatives pour l'écomobilité dans les Hauts-de-France - Carte collaborative



8 initiatives sont recensées sur la commune d'Armentières

Carte consultable sur ce lien : <https://crem-initiatives-ecomobilite.gogocarto.fr/map#/carte/armentieres@50.692,2.879,14z?cat=all>

Co-animation d'un groupe de travail avec Rue de l'Avenir et l'IREV sur la thématique « Mobilités durables et partages de l'espace public dans les QPV » dans les Contrats de Ville

Depuis 2023, in groupe partenarial « « Mobilités durables et partage de l'espace public dans les QPV » a été mis en place autour du CREM et de Rue de l'avenir avec l'IREV, le Club des villes et territoires cyclables et marchables, la Région Hauts-de-France, le CAUE du Nord, Récréations urbaines, la MEL

Ce Groupe de travail « Mobilités durables et partage de l'espace public dans les QPV » a comme objectif d'approfondir les enseignements résultant de la réalisation de « Rues aux enfants rues pour tous » dans les QPV situés en Hauts-de-France. Compte tenu de l'annonce par L'IREV de la nouvelle programmation des Contrats de Ville qui comportent désormais un volet Transition et des ressources résultant en particulier des travaux du Club des villes et territoires cyclables et marchables sur les mobilités actives dans les QPV, le groupe de travail a élargi sa réflexion afin que celle-ci puisse s'intégrer à la dynamique de construction des contrats de ville 2024-2030. Les nouveaux contrats de ville doivent être rédigés lors du premier semestre 2024.

Le groupe souhaite engager une première approche qualitative sur les mobilités durables et la perception de leur intégration dans l'espace public dans la région Hauts-de-France.

Une note d'orientation a été rédigée collectivement et sert d'ossature au groupe de travail. Elle est consultable sur ce lien :

https://irev.fr/sites/default/files/atoms/files/noteorientationmobilitésdurablesetpartagespacepublicqpv_2023.pdf



Un second webinaire a été organisé en janvier 2024 sur le thème « **mobilités durables et usages de l'espace public dans les nouveaux Contrats de ville : quelles perspectives ?** » Il portait sur les mobilités durables et l'enjeu des nouveaux Contrats de ville autour de 5 points clés :

1. Réfléchir et se poser les bonnes questions
2. Observer l'existant et les exemples inspirants
3. Imaginer ensemble et faire avancer la question de la programmation

4. Réaliser et organiser la mise en œuvre : avec qui et avec quels moyens, quelles compétences (conception, chantier...)

5. Évaluer : Se donner des objectifs et des outils / indicateurs d'évaluation puis repartir une nouvelle boucle d'étapes du projet

Replays et supports diffusés lors des deux webinaires sont disponibles sur ce lien :

<http://www.ecomobilité.org/Mobilites-durables-et-usages-de-l-espace-public-dans-les>

Co-organisation d'un webinar sur la thématique « écomobilité et insertion professionnelle / accès à la formation » avec le Conseil Régional, Déclic mobilités et C2RP

Ce webinar a été organisé à la demande du Conseil Régional et a fait l'objet de la mise en place d'un groupe de travail.

L'objectif de ce webinar, qui se voulait dans un premier temps généraliste, était d'explorer les expériences et politiques publiques qui encouragent les alternatives à la voiture thermique individuelle et leurs conditions d'accès pour un usage quotidien vers les lieux de travail ou de formation : modes actifs (vélo, marche), transports en commun, co-voiturage, électromobilité, ...



Le Crem y a présenté les principaux enjeux de la mobilité lié à l'insertion professionnelle et présenté un panel d'initiatives via sa cartographie régionale.

Ce premier rendez-vous sera suivi d'autres webinaires plus thématiques à partir de l'automne 2024. Le contenu est en cours de définition avec le groupe de travail.

Replay et supports de présentation disponibles sur ce lien :

<http://www.ecomobilité.org/Quelles-alternatives-a-la-voiture-individuelle-pour>



Organisation du 9^{ème} challenge de l'écomobilité scolaire du 14 au 18 octobre

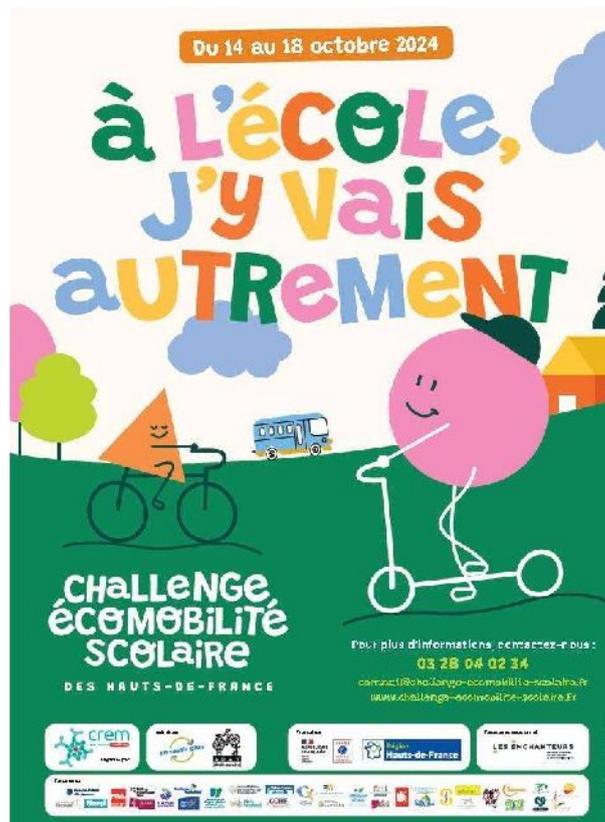
D'une manière ludique, ce challenge peut servir de base à un diagnostic mobilité en vue de la réalisation d'un Plan de Mobilité tout en dédramatisant cette démarche aux yeux des directeurs, enseignants et parents.

Le challenge peut également permettre la mise en place de “rue aux enfants”, de “rue scolaire”, de « test de pédibus-vélobus », ... étapes intermédiaires pouvant initier par la suite le diagnostic mobilité et un Plan de Mobilité Scolaire.

2 catégories sont récompensées en fin de challenge :

- La classe ayant le plus fort taux d'élèves écomobiles
- La plus belle progression du taux d'élèves écomobiles entre le lundi et le vendredi.

Les catégories sont doublées pour les niveaux primaires et maternelles.



L'école Salengro a participé au challenge en 2024.

Préciser si territoire ambassadeur



Le Crem incite les collectivités locales à devenir ambassadrices du challenge, ce qui implique par exemple

- le relais de communication vers les écoles du territoire,
- l'aide à l'impression des supports d'activité et de communication,
- l'organisation de remises de prix locales,
- la mise en place d'actions d'animations ou d'aménagements temporaires (ex : rues scolaires).

Un flyer spécifique a été réalisé pour montrer aux collectivités comment s'approprier le challenge.

Supports d'activités

Remplacement des livrets d'activités individuelles des années précédents par des posters d'animation collective par classe (imprimés en format A1). Un poster par cycle (maternelle, CP à CE2, CM1-CM2).



MOTS CROISÉS
 Remplissez les cases à l'aide de mots qui ont une relation
 d'opposition ou d'équivalence.

DÉMASQUEZ LE CODE !
 Laissez le code secret en choisissant la bonne réponse.

QUIZ DE LA MOBILITÉ
 Répondre à six questions à choix multiples.
 Choisissez la bonne réponse.

CHALLENGE ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE
 DES ÉCOLES DE FRANCE

à l'école, J'y vais autrement
 CYCLE 1

CHALLENGE ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE
 DES ÉCOLES DE FRANCE

LECTURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION
 Retrouvez la signification, par une croix ou un cercle, les
 correspondants à côté des chiffres.

LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ
 Relevez le nom de chaque élément de l'équipement, précisez sa couleur
 ou son rôle et son usage recommandé.

LE MEILLEUR TRAJET
 Répondre à six questions à choix multiples.
 Choisissez la bonne réponse.

CHALLENGE ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE
 DES ÉCOLES DE FRANCE

à l'école, J'y vais autrement
 CYCLE 1

CHALLENGE ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE
 DES ÉCOLES DE FRANCE

Le challenge est relayé aux écoles via le Rectorat.

Un site internet est dédié au challenge : challenge-ecomobilite-scolaire.org

Accompagner la mise en place des Plans de mobilité scolaire dans les collèges et les lycées

Introduction : pour rappel, cette mission fait l'objet d'un financement spécifique et non imputable à la convention avec Armentières. Cette mission est financée par la DREAL, l'ADEME, la région Hauts-de-France et le département du Nord. Cette partie du bilan sur les PDES est donc à titre d'information et si Armentières souhaite s'engager dans le suivi et le déploiement des PDES à nos côtés.

Depuis 2021 et en cohérence avec les objectifs du PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) du Nord et du Pas-de-Calais, l'académie de Lille, l'ADEME, la DREAL et le Département du Nord ont accompagné et suivent encore les 165 collèges publics du Nord et du Pas-de-Calais sur les 327 que compte au total l'Académie de Lille, dans la réalisation d'un PDES. Cette action d'envergure a permis de toucher jusqu'à 265 000 élèves mais aussi le personnel de ces établissements. Démarrée en 2020, elle s'est étendue sur une durée de 3 ans (3 années scolaires) qui correspondent à trois phases de déploiement de formations délivrées par l'ADAV aux côtés de l'Académie de Lille.

Dans le cadre de ce partenariat, le CREM a eu pour mission de :

- Former des référents PDES dans les collèges,
- Suivre l'avancée des démarches PDES (diagnostic, 13 COPIL avec le chargé de mission présent, plan d'actions, évaluation),
- Créer du lien avec les territoires ciblés et leurs acteurs (EPCI, communes, AOM, associations et autres acteurs relais, etc.) sur la thématique de l'écomobilité scolaire et du management de la mobilité,
- Créer du contenu pédagogique et méthodologique pour le référent (kit référent, vidéos, expositions, challenge, etc.)

À l'initiative de l'ADAV, de nouvelles discussions ont été étamées en 2024, dans un premier temps l'Académie d'Amiens et la région Hauts-de-France, puis avec l'ensemble des partenaires de la mission PDES afin de se fixer de nouveaux objectifs à une échelle d'action plus grande.

L'ensemble de ces discussions a abouti à la signature de plusieurs conventions avec ces différents partenaires précédemment cités. L'association En Savoir Plus a également été intégré au processus de discussion et de signature en vue d'exercer la mission sur l'ensemble du territoire régional.

Suivi des démarches PDES

6 établissements sont suivis pour une démarche PDIES le territoire de l'agglomération d'Armentières.

ARMENTIERES	COLLEGE DESROUSSEAUX
ARMENTIERES	Institution Saint Jude
ARMENTIERES	IFSI
ARMENTIERES	Lycée Gustave Eiffel
ARMENTIERES	Lycée Nicolas Barré
ARMENTIERES	Lycée Paul Hazard

Des données sur la dangerosité des lieux (issus des différentes enquêtes de diagnostic) sont disponibles sur demande dans certains de ces collèges.

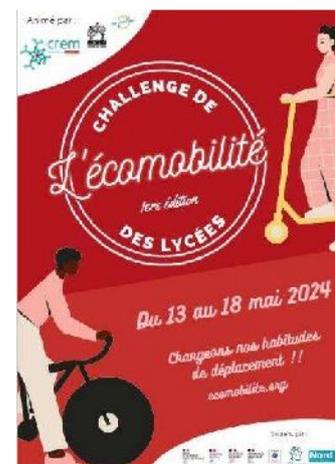
Challenge de l'écomobilité des collèges et des lycées 2024

En 2024, 40 collèges se sont inscrits :

- 30 collèges dans le département du Nord,
- 10 collèges dans le département du Pas-de-Calais.
- 1 collège dans le département de la Somme,
- 1 collège dans le département de l'Oise,

1 collège a participé sur le territoire d'Armentières.

- Collège A. Desrousseaux



Pour la première édition côté lycée, 10 établissements se sont inscrits :

- 5 dans le département du Nord,
- 3 dans le département du Pas-de-Calais.
- 1 dans le département de l'Aisne,
- 1 dans le département de l'Oise,

Aucun lycée sur le territoire d'Armentières.

Plus de 80 animations sur le thème de l'écomobilité ont été organisées par les collèges et lycées à destination des élèves et du personnel. 10 lycées, cela représente, plus de 40 classes, plus de 1 200 élèves et 100 membres du personnel.

Préparation 2025

A l'occasion de la 2ème édition du challenge de l'écomobilité des collèges et des lycées de la région, le visuel a totalement été revu. L'édition 2025 se déroulera du 24 au 28 mars 2025. Des communications sont prévues via plusieurs canaux :

- Mailing des Académies et messages sur les espaces numériques de travail
- Communication des départements du Nord et du Pas-de-Calais
- Communication de la région par mailing et sur les espaces numériques de travail

L'objectif est de dépasser le nombre de 10 inscrits de l'année dernière.

L'ensemble des éléments de communication et notamment le livret des activités à destination du référent challenge a été adapté au public des lycéens.

Armentières peut encourager les établissements à s'inscrire par des communications sur ces réseaux ou encore du mailing.



Perspectives du challenge

Le challenge va connaître une évolution majeure pour l'édition 2026. Des discussions ont été entamées avec les Enchanteurs (en charge du graphisme et de la communication du challenge de l'écomobilité scolaire) afin de créer une plateforme commune pour l'ensemble des challenges proposés par le CREM. A cette occasion, la communication sur les réseaux sociaux et au grand public sera également évoquée.

Alimentation du site internet (www.ecomobilite.org) et d'une liste de diffusion (listeconomobilite@droitauvelo.org)

The screenshot shows the homepage of the Centre Ressource en Écomobilité (CREM). The header includes the CREM logo, the text 'Centre ressource en écomobilité La mobilité en action dans les Hauts-de-France', and a button 'Recevoir les informations du CREM'. The navigation menu contains: ACCUEIL, QUI SOMMES-NOUS?, TERRITOIRES, ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE / PDES, RESSOURCES. The main content area features a large image of people on a bicycle with the text 'RUE AUX ENFANTS, RUE POUR TOUS - NOUVEL APPEL À INITIATIVES DES HAUTS-DE-FRANCE'. Below this is a 'ZOOM' section with a report cover titled 'ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LA MOBILITÉ À VÉLO DES COLLÉGIENS ET LYCÉENS'. To the right, there is an 'AGENDA' section with dates and topics, and a 'CHALLENGE écomobilité scolaire' section with dates and edition information.

- Alimentation du site internet www.ecomobilite.org
- Gestion d'une liste de diffusion (1057 abonnés à ce jour)

Articles et pages les plus visités

- Etude "Encourager et accompagner la mobilité à vélo des collégiens et lycéens"
- Boîte à outils - Mise en place d'un PDES (Plan de Déplacements Etablissement Scolaire)
- Challenge de la mobilité Hauts-de-France

- Mobilités durables et partage de l'espace public dans les Quartiers Politique de la Ville
- Appels à programmes « territoires cyclables »
- Transports en commun interurbain et embarquement de vélos
- Le garage à vélos partagé de quartier de la P'tite Reine du Faubourg
- Guide de l'autopartage entre particuliers
- Appel à projets de l'ADEME : Plans de circulation pour la transition écologique
- Page ressources sur les rues scolaires
- Appel à projets "Mobilités innovantes en milieu rural" 2024 (Département du Nord)

4/ Actions de promotion à l'usage du vélo en direction des usagers cyclistes et du grand public sur des évènements

L'ADAV a pu mener ses différentes actions habituelles en direction du public sur la ville d'Armentières. Citons les actions suivantes mises en place:

A / stands, fête du vélo...

7 mai. Armentières. Encadrement d'une balade à vélo de 18km en partenariat avec l'EPSM dans le cadre de "Mai à Vélo".

22 juin. Armentières. Fête du sport et du vélo. Tenue d'un stand de sensibilisation.

25 juin. Remise d'un trophée dans le cadre du challenge régional de l'écomobilité scolaire auprès d'un groupe d'élèves du collège Jean Rostand.

3 juillet. Armentières. Visio avec la médiathèque l'Albatros pour l'organisation de la Véloration des Frétilantes en septembre.

B/ Opération éclairage :

De trop nombreux cyclistes roulent la nuit sans éclairage. Or, sans éclairage, les cyclistes ne sont pas vus ou ne sont parfois vus qu'au dernier moment par les autres usagers de la route. En automne, quand les jours raccourcissent, l'éclairage des vélos devient indispensable.

Moins de 10 % des déplacements à vélo se font la nuit mais ils entraînent 21 % des accidents mortels (Bilan Sécurité Routière 2009) !

L'heure d'hiver accroît la période d'obscurité aux heures de pointe, heures auxquelles les usagers de la route sont les plus nombreux et les plus fatigués. Selon l'ONISR, le sur-risque lié à l'heure d'hiver fait vraisemblablement plusieurs dizaines de personnes tuées supplémentaires, essentiellement les usagers à faible visibilité nocturne.

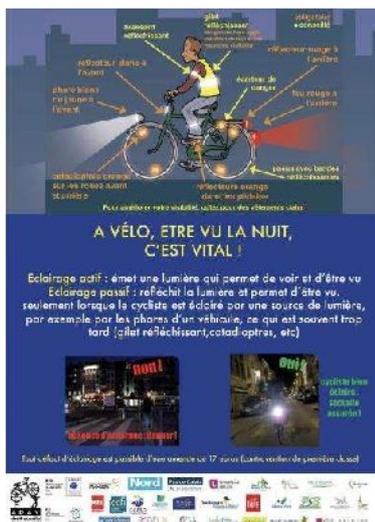
C'est pourquoi, comme chaque année après le passage à l'heure d'hiver, **Droit au vélo sensibilise les cyclistes à l'importance de l'éclairage de leur vélo.**

L'action menée a lieu habituellement à l'automne. Elle est programmée chaque mois de novembre et s'inscrit dans la campagne nationale initiée par la FUB « Cyclistes, brillez ! ». Nous avons la possibilité d'organiser cet évènement sur la voie publique, et notamment aux abords des pôles gare où transitent de nombreuses personnes pratiquant l'intermodalité « train-vélo » pour se rendre sur leur lieu de travail ou d'étude. Un communiqué de presse a été envoyé à nos contacts presse. Nous leur avons demandé de relayer la campagne via les réseaux sociaux. Droit au vélo a ainsi tenu des stands sur des lieux de passage des cyclistes comme aux abords de la gare, lieu clé de l'intermodalité, prodigué des conseils pour être bien visibles à vélo, mais aussi distribué des accessoires de visibilité (écarteurs, catadioptres, feux à leds, chasubles et brassards réfléchissants) et proposé le marquage des vélos contre le vol.

30 janvier. Armentières. Opération éclairage dans le cadre d'une journée mobilité organisée par le lycée Gustave Eiffel et l'Institut Saint-Jude.

27 septembre. Armentières. Stand éclairage en gare et devant la médiathèque à l'occasion de la vélorution festive organisée par la médiathèque.

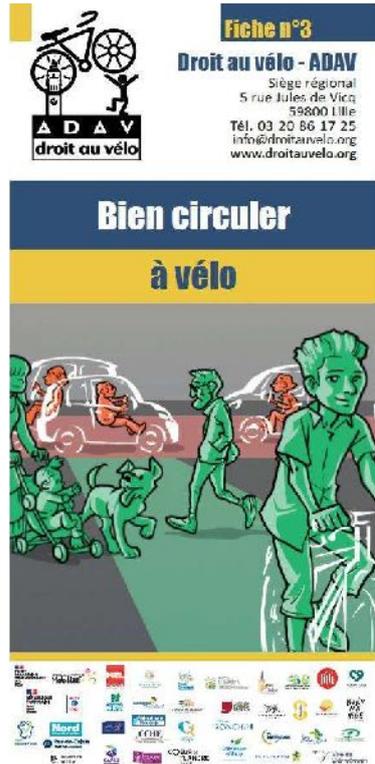
Voici les affiches envoyées dans le kit communication :



5/ Supports de communication

Dans le cadre de notre partenariat, Droit au vélo développe régulièrement des supports de communication (flyers, fiches-conseils, expositions) pour toucher différents publics. Ses supports sont mis à disposition des partenaires institutionnels de l'ADAV pour leurs propres actions de promotion. Ils sont systématiquement utilisés par l'ADAV pour ses actions de promotion et mettent en valeur le partenariat avec la commune d'Armentières par la présence de son logo.

Ces publications sont également consultables sur notre site : <http://droitauvelo.org/-Mediatheque-et-conseils->



Expositions

Nous avons [quatre expositions](#) à exposer en intérieur comme en extérieur lors de stands d'informations et de sensibilisation ou en prêt : [Je roule à vélo en tout sécurité](#), [exposition vélo pour les collégiens](#), [Au lycée à vélo !](#) et [Simplifiez-vous la ville](#).

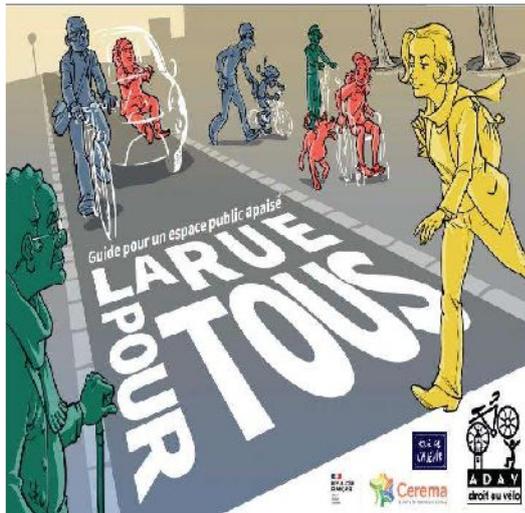
La cinquième exposition sur l'écomobilité est disponible depuis le second semestre 2022.



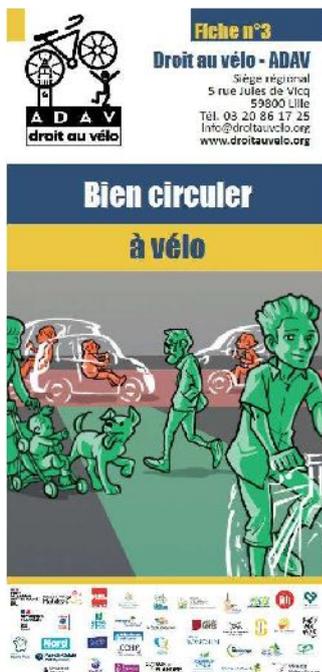
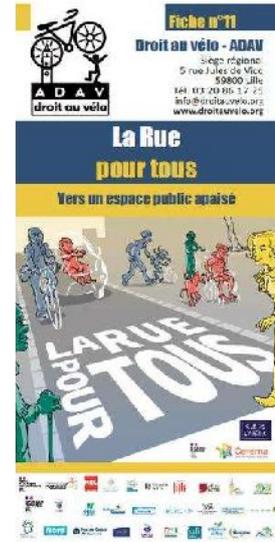
En 2023-2024, nous avons distribué une nouvelle [fiche-conseil](#) (imprimée à 5 000 exemplaires) sur le **danger que représente les angles morts des camions et des bus pour les cyclistes**. Nous avons édité également un panneau. Cette affiche, imprimée en deux exemplaires, complète notre exposition « Simplifiez-vous la ville ».

Nous avons également édité une nouvelle fiche-conseil sur la cohabitation piétons / cyclistes en partenariat avec **Rue de l'Avenir** : « [A pied, à vélo mieux se comprendre](#) ». L'objectif est de favoriser la compréhension des comportements entre chaque usager pour plus de respect mutuel, de bienveillance et un sentiment accru de sécurité sur le partage des espaces.





Enfin, nos supports [La Rue pour Tous – guide pour un espace public apaisé](#), et la fiche-conseils « [La Rue pour tous – vers un espace public apaisé](#) » (éditée en **juin 2022** à 10 000 exemplaires) sont toujours autant plébiscités par le public, mais également par les techniciens des collectivités avec qui nous travaillons et que nous rencontrons.

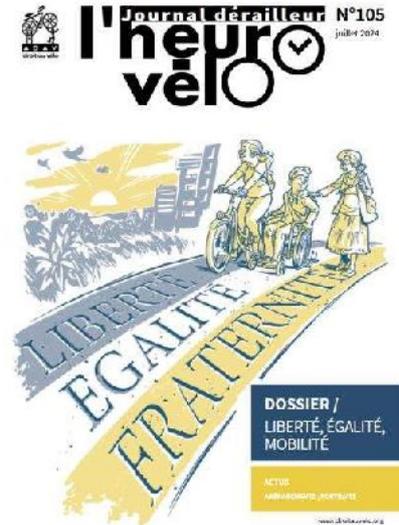


A noter l'actualisation et la réédition à 10 000 exemplaires de [la fiche n°3 « Bien circuler à vélo en ville »](#)

Ce document, réalisé avec le concours de nos partenaires institutionnels, donne les principales clefs pour se déplacer en ville à vélo. Il permet de se familiariser avec la signalétique propre aux cyclistes, de comprendre les différents types d'aménagements cyclables, et explique les principales règles de conduite à adopter pour circuler avec un maximum de sécurité ; le tout est complété par de nombreux conseils pour le cycliste et le choix de son équipement.

Journal L'HeuroVélo

Réalisation, publication et diffusion de 3 numéros du journal de l'ADAV. Ce journal, qui dépasse les 100 numéros, traite de l'actualité de l'association, offre une tribune d'expression libre et rend compte de l'ensemble du travail de concertation réalisé sur le territoire du Département. Sa **diffusion** se fait par courrier auprès de nos **adhérents** et de nos principaux interlocuteurs (élus et techniciens) ; Il est également diffusé lors de nos stands. Tirage de l'ordre de 2 200 numéros.



Site internet : www.droitauvelo.org

Mise à jour périodique de notre site internet qui traite de l'actualité de l'ADAV, donne de nombreux conseils pratiques aux usagers.

Le nombre de visites fluctue entre **15 000** et **30 000** par mois, soit une moyenne de 28 600 visites par mois (de janvier à décembre 2024). Nous franchirons les **300 000 visites** fin 2024, soit une **augmentation de 30%** ! Le site va dépasser les **3 millions de visites** depuis sa création en 2003.

Page Facebook Droit au vélo ADAV – Nord Pas de Calais :
<https://www.facebook.com/DroitAuVelo>

La page Facebook régionale est très suivie. Elle compte environ **4 400 abonnés** et **5 300 followers** !





ARMENTIÈRES

L'audace des transitions

CONVENTION

Entre

La Ville d'Armentières, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Michel MONPAYS, agissant au nom et pour le compte de ladite ville.

Et

L'Association Droit au Vélo, représentée par Monsieur Yannick PAILLARD en sa qualité de Président.

Il est préalablement à la présente convention exposé ce qui suit :

La ville d'Armentières a pour ambition de promouvoir les mobilités durables, dont les mobilités dites actives et les mobilités partagées. Cette politique volontariste vise à favoriser l'augmentation progressive de la part des circulations actives sur le territoire armentierois. Pour cela, elle vise d'une part à aménager les espaces publics adaptés et d'autre part à inciter les habitants à la pratique du vélo en toute sécurité. Ces deux orientations nécessitent un partenariat et un travail collaboratif avec l'Association Droit Au Vélo.

Les enjeux de ce partenariat se définissent de la façon suivante :

- Promouvoir et faciliter les mobilités actives (marche et vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacement respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés et alternatifs à la voiture individuelle ;
- Œuvrer à la sécurité des cyclistes et des piétons ;
- Lutter par tous les moyens légaux contre les manifestations de violence routière et d'incivilité dont sont ou peuvent être victimes les cyclistes et les piétons ;
- Faciliter la multimodalité intégrant les mobilités actives notamment avec les transports collectifs ;
- Promouvoir les bienfaits de la mobilité active en termes de santé publique, de protection de l'environnement et de lutte contre les dérèglements climatiques.

Article 1er : OBJET ET DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de l'ADAV et de la ville d'Armentières pour l'année 2025.

Article 2 : DESCRIPTION DES ENGAGEMENTS

L'association, dans le cadre de ses statuts, s'engage à :

- Apporter son expertise d'usage en collaborant et participant activement aux instances de concertation, au suivi et à l'accompagnement des projets d'aménagement de l'espace public ;
- Participer régulièrement aux réunions de concertation ou communication organisées par la Ville d'Armentières concernant les projets visant à promouvoir l'usage de la marche et du vélo (par exemple : révision du stationnement, mise en place d'un double contre-sens cyclable, mise en place d'une rue scolaire, etc.) ;
- Remonter à la ville ses analyses pour définir des itinéraires cyclables sécurisés en cohérence et en complémentarité avec les projets portés par les autres collectivités ;
- Apporter, plus largement, son expertise pour l'ensemble des projets d'aménagement communaux afin de confirmer leur opportunité et enrichir les réflexions ;
- Animer une séance de sensibilisation à la prise en compte des piétons et cyclistes dans le cadre de leurs activités à destination du personnel technique ;
- Participer à des manifestations organisées à l'initiative de la ville ou d'autres partenaires ;
- Participer à la mise en place d'actions de promotion autour du vélo et à la démarche d'écomobilité scolaire de la ville ;
- Promouvoir l'écomobilité scolaire par l'accompagnement d'actions comme : le «challenge de l'écomobilité scolaire», l'accompagnement à la mise en place de rues scolaires, de pedibus ou de vélo-bus, la valorisation d'un circuit d'apprentissage du vélo... ;
- Former des agents de la Ville ou de structures associatives leur permettant d'accompagner le « savoir rouler » auprès des élèves de primaire.

En contrepartie, la Ville d'Armentières s'engage à :

- Considérer l'ADAV comme un partenaire privilégié en l'associant aux différents projets d'aménagement cyclable ou d'urbanisme en instaurant des rencontres régulières avec les services de la ville d'Armentières afin de développer une approche partagée.

Article 3 : MODALITÉS DE FINANCEMENT

La Ville d'Armentières s'engage à accorder une subvention à hauteur de 3000€ (trois mille euros).

Elle sera versée sur le compte de l'Association Droit Au Vélo.

Code banque : 20041

Code Agence : 01005

N° de compte : 0245571V026

Clé : 19

Domiciliation : Lille Centre financier, 3 rue Paul DUEZ, 59900 LILLE CEDEX 9

Article 4 : ÉVALUATION DES ACTIONS RÉALISÉES

L'association transmettra un bilan des activités réalisées et des participations aux différentes réunions dans le cadre de cette convention.

Fait en deux exemplaires originaux, à Armentières le 02 juillet 2025,

Pour la Ville d'Armentières,
Le Maire,

Jean-Michel MONPAYS

Pour l'Association Droit Au Vélo,
Le Président,

Yannick PAILLARD

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 07/07/2025

webdelib

ID : 059-215900176-20250704-DE25_106-DE